

**CODE D'ÉTHIQUE POUR LA CONDUITE DES AFFAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC**

(Adopté par le conseil d'administration le 6 juin 2007)

## TABLE DES MATIÈRES

1. RESPECT DES OBLIGATIONS.....	1
2. ÉTHIQUE .....	1
3. PAIEMENTS ILLICITES .....	1
4. COMMUNICATIONS .....	1
5. BIENS DE LA SGF .....	1
6. LIVRES ET REGISTRES .....	1
7. MILIEU DE TRAVAIL.....	2

## **1. RESPECT DES OBLIGATIONS**

La Société générale de financement du Québec (la « SGF »), par sa nature et ses activités, est soumise à diverses obligations législatives, réglementaires et contractuelles. La SGF et ses employés doivent agir de manière à se conformer à ces obligations.

## **2. ÉTHIQUE**

Les employés de la SGF doivent se comporter d'une manière conforme à l'éthique dans leurs relations avec les tiers. Ils sont tenus de respecter tout code d'éthique ou autre règle ou directive édicté par la SGF à cet égard, notamment, par exemple, quant aux questions de conflits d'intérêts et d'informations confidentielles.

## **3. PAIEMENTS ILLICITES**

Il est interdit aux employés de la SGF d'accepter des paiements illicites ou inconvenants ou d'en faire à autrui.

L'utilisation de ressources ou de biens de la SGF à des fins contrevenant à la loi est rigoureusement interdite.

## **4. COMMUNICATIONS**

Les employés de la SGF sont tenus de ne pas tromper intentionnellement tiers, collègues et supérieurs. Un langage correct et professionnel est attendu de tous, que ce soit en matière de communication écrite ou d'échange verbal.

## **5. BIENS DE LA SGF**

Les biens de la SGF ne doivent servir qu'à des fins légitimes. La SGF attend de ses employés qu'ils en prennent soin et les protègent contre la perte, les dommages, l'utilisation abusive et le vol.

## **6. LIVRES ET REGISTRES**

La SGF tient des livres et registres fidèles, exacts et conformes aux exigences légales. La SGF en assure la gestion, la conservation, l'archivage et l'élimination, selon les politiques et exigences applicables.

## **7. MILIEU DE TRAVAIL**

La SGF traite tous ses employés avec équité, éthique, respect et dignité. Elle offre des chances égales d'emploi à tous, sans distinction fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'invalidité, la race, la religion ou tout autre facteur prévu à la loi.

Les politiques de la SGF protègent les employés contre toute forme de harcèlement et d'intimidation. Chaque employé a droit à un milieu de travail positif, harmonieux et professionnel. Il doit, en retour, se comporter de façon à maintenir un tel climat de travail.